



TAS / CAS

TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT
COURT OF ARBITRATION FOR SPORT
TRIBUNAL ARBITRAL DEL DEPORTE

NOTE OPÉRATIONNELLE POUR LES MÉDIAS

FOOTBALL – COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS (CAN) 2025

INFORMATIONS SUR L'AUDIENCE DU TAS RELATIVE À LA PROCÉDURE CONCERNANT LA FINALE DE LA CAN 2025

Lausanne, 30 septembre 2026 – Cette note opérationnelle est destinée aux médias et concerne l'audience relative à l'appel interjeté par la Fédération sénégalaise de football (FSF) contre la Confédération africaine de football (CAF) et la Fédération Royale marocaine de football (FRMF). L'audience est prévue le jeudi 8 octobre 2026.

L'audience se tiendra en présentiel au siège du TAS à Lausanne, en Suisse. La date de l'audience a été fixée après consultation des parties, qui n'ont pas demandé que l'audience soit publique. Elle se tiendra donc à huis clos, sans la présence des médias.

L'audience débutera à 9h30 et devrait se terminer dans l'après-midi. À l'issue de l'audience, la Formation arbitrale entamera ses délibérations. À ce stade, le TAS n'est pas en mesure d'indiquer quand une décision finale sera rendue, mais celle-ci ne sera pas prononcée le jour même de l'audience.

Des représentants de la FSF et de la FRMF seront présents en personne à Lausanne. La CAF sera représentée par ses conseils. Les arbitres du TAS composant la formation arbitrale sont les suivants :

- Professeur Gérard Simon comme Président (France)
- Professeur Luigi Fumagalli (Italie)
- Professeur Dr. Ulrich Haas (Allemagne)

Les parties ont convenu que la procédure se déroulerait en français. Les journalistes qui prévoient de couvrir l'audience depuis l'extérieur du siège du TAS le jour de l'audience sont priés de contacter media@tas-cas.org en présentant une carte de presse en cours de validité.

Toute annonce concernant cette affaire sera publiée sur le site Internet du TAS.